

## Avis d'accident pour détenteurs de véhicules immatriculés à l'étrangers

Art. 74 de la loi sur la circulation routière (LCR) en relation avec l'art. 41 de l'ordonnance sur l'assurance des véhicules (OAV)

### Données sur le détenteur étranger et son véhicule à moteur

Nom du détenteur (conducteur)	Prénom du détenteur (conducteur)	Profession

Domicile et adresse dans le pays d'origine

--

Lieu et adresse de séjour en Suisse	Durée

Téléphone	Natel	E-Mail

Nom et adresse du conducteur

--

Téléphone	Natel	E-Mail

Nationalité du conducteur de votre véhicule

--

**TVA: êtes-vous assujetti?**       **taux effectif**       **taux forfaitaire**       **non**

Désignation de votre véhicule à moteur impliqué dans le sinistre						Soulignez ce qui convient	
<input type="checkbox"/> automobile	<input type="checkbox"/> jeep	<input type="checkbox"/> voiture de livraison	<input type="checkbox"/> camion	<input type="checkbox"/> autocar	<input type="checkbox"/> motocyclette	<input type="checkbox"/> cyclomoteur	
Marque de fabrique	Année de construction	No de châssis	No du moteur	Pays et no d'immatriculation			

### Données sur le lésé et son véhicule à moteur

Nom du détenteur (conducteur)	Prénom du détenteur (conducteur)	Profession

Domicile et adresse

--

Téléphone	Natel	E-Mail

Nom et adresse du conducteur

--

Téléphone	Natel	E-Mail

Nationalité du conducteur de votre véhicule

**TVA: êtes-vous assujetti?**     **taux effectif**                       **taux forfaitaire**                       **non**

Désignation de votre véhicule à moteur impliqué dans le sinistre							Soulignez ce qui convient
<input type="checkbox"/> automobile	<input type="checkbox"/> jeep	<input type="checkbox"/> voiture de livraison	<input type="checkbox"/> camion	<input type="checkbox"/> autocar	<input type="checkbox"/> motocyclette	<input type="checkbox"/> cyclomoteur	
Marque de fabrique	Année de construction	No de châssis	No du moteur	Pays et no d'immatriculation			

### Données sur l'assurance

Nom et adresse de l'assureur  
RC auto **du détenteur étranger**

No de la police

Assurance de protection juridique?                      No de la police

--	--

Nom et adresse de l'assureur  
RC auto **du lésé**

No de la police

Assurance de protection juridique?                      No de la police

--	--

### Données sur le détenteur étranger

Etes-vous au bénéfice d'une carte internationale d'assurance **(carte verte)**? Si oui, veuillez joindre en annexe.

<input type="text"/>	No.	<input type="text"/>
----------------------	-----	----------------------

Avez-vous conclu à a douane une assurance-frontière **(formule bleue)**? Si oui, veuillez joindre en annexe.

### Données sur l'accident

Quand l'accident s'est-il produit?                      jour, mois, année, heure

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Lieu de l'accident



Outre les occupants de votre véhicule quelles personnes peuvent être indiquées comme témoins oculaires de l'accident?  
Noms, adresses et téléphones


Un Constat Européen d'Accident (CEA) a-t-il été établi?  
Si oui, veuillez joindre une copie **lisible**.

--

Un procès-verbal a-t-il été dressé?

Dans l'affirmative, par quel poste de gendarmerie?

--	--

### En cas de lésions corporelles ou de mort de tierces personnes

Tierces personnes blessées ou tuées Nom, profession, adresse, téléphone	Etat civil	Age	En quoi consiste la lésion? Est-elle de nature légère ou grave ?

### En cas de dégâts matériels causés à des tiers

Nom, adresse et téléphone du propriétaire	En quoi consistent les dégâts ?	Immatriculation du véhicule en dommagé (pays, no de plaques)

### Observations


**Vous avez subi un dommage matériel alors  
veuillez signer la procuration ci-dessous:**

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV), dans la mesure du nécessaire, à traiter des données provenant du règlement des sinistres et à les transmettre aux tiers concernés par le dommage, en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et réassureurs, afin de permettre le traitement des données au sens de la loi sur la protection des données.

Le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) sont autorisés à requérir tout renseignement pertinent auprès de bureaux officiels et à consulter les dossiers officiels.

En outre, en cas de recours contre un tiers responsable, le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) sont habilités à transmettre à celui-ci ou à son assureur responsabilité civile les données nécessaires pour faire valoir la prétention récursoire.

Le/les soussigné(s) a/ont le droit de demander des renseignements sur le traitement des données le/les concernant.

Le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) s'engagent à traiter confidentiellement les informations ainsi obtenues.

**Lieu et date**

**Signature du détenteur ou conducteur**

**Vous avez subi un dommage matériel et un  
dommage corporel alors veuillez signer la  
procuration ci-dessous:**

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) Le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV), dans la mesure du nécessaire, à traiter des données provenant du règlement des sinistres et à les transmettre aux tiers concernés par le dommage, en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et réassureurs, afin de permettre le traitement des données au sens de la loi sur la protection des données.

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) le personnel médical traitant et ses auxiliaires à communiquer au Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) ou à leurs services médicaux tout renseignement nécessaire en rapport avec l'événement dommageable et le règlement du sinistre. À cet effet, elle/elles délègue(nt) expressément ces personnes de leur obligation de conserver le secret.

Le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) sont autorisés à requérir tout renseignement pertinent auprès de bureaux officiels et à consulter les dossiers officiels.

En outre, en cas de recours contre un tiers responsable, le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) sont habilités à transmettre à celui-ci ou à son assureur responsabilité civile les données nécessaires pour faire valoir la prétention récursoire.

Le/les soussigné(s) a/ont le droit de demander des renseignements sur le traitement des données le/les concernant.

Le Bureau National Suisse d'Assurance (BNA) et ses représentants (art. 41, p.1, OAV) s'engagent à traiter confidentiellement les informations ainsi obtenues.

**Lieu et date**

**Signature du détenteur ou conducteur**

Cette déclaration de sinistre doit être remise à:

***Veuillez informer votre assureur en responsabilité civile de ce sinistre!***